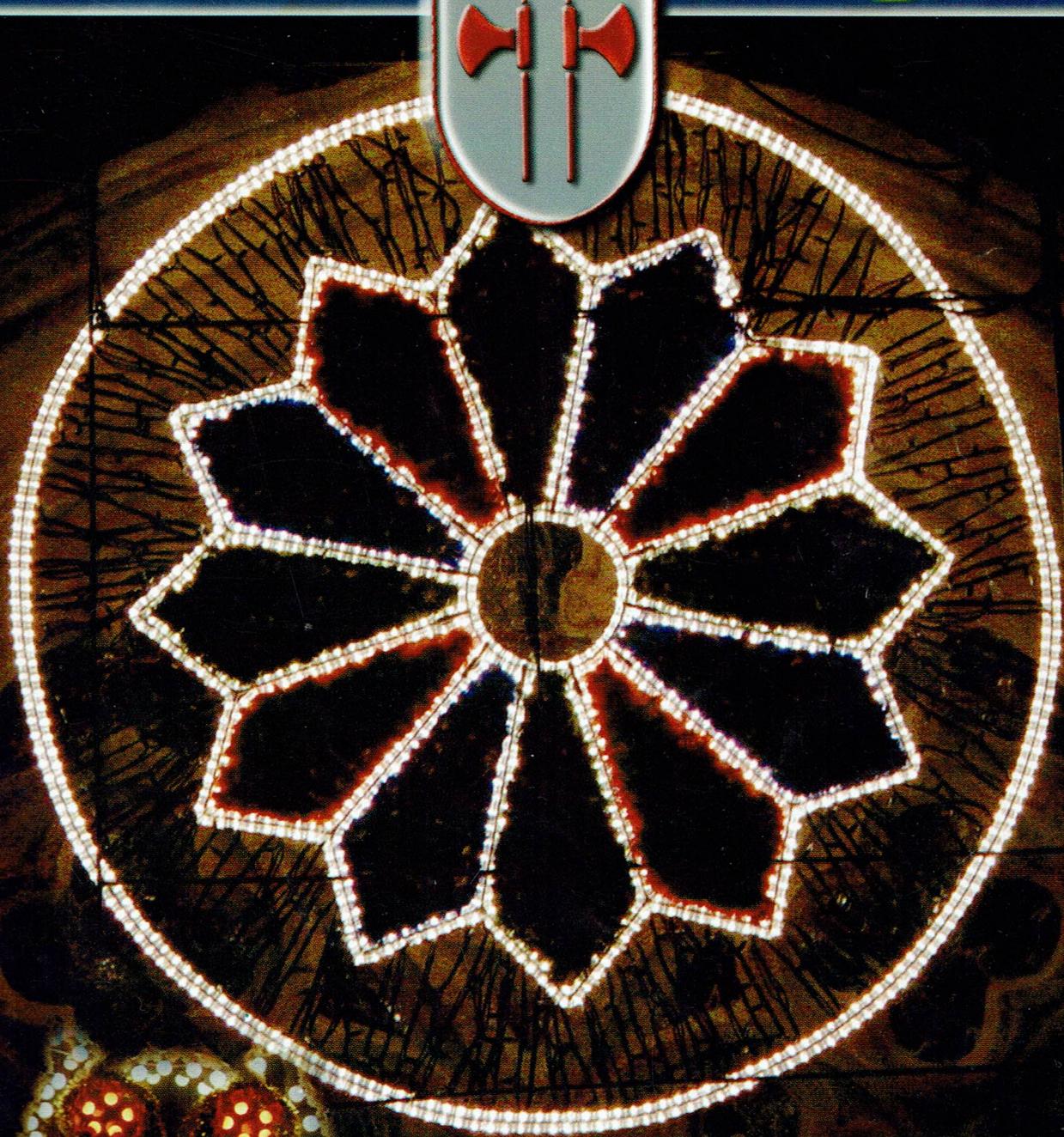


Bourbriac Boulvriac

N°39



Janvier 2004

Le magazine de la Commune de Bourbriac

Annuaire municipal

Mairie de Bourbriac

ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi matin de 9 h à 12 h

Téléphone 02 96 43 40 21

Télécopie 02 69 43 60 17

Tarifs concessions cimetièrre :

30 ans	99,50 €
50 ans	179,80 €

Columbarium :

15 ans	162,60 €
Plaque	81,30 €

Communauté de Communes

Ouverte les lundi et mardi jeudi et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Téléphone

02 96 43 60 11

Télécopie

02 96 43 69 98

Service d'aide au maintien à domicile (S.A.M.A.D.)

bureau ouvert de 8 h 30 à 12 h et après-midi sur rendez-vous - Fermé le samedi

Téléphone

02 96 43 49 28

Télécopie

02 96 43 49 29

Assistants sociaux : sur rendez-vous

Centre médico-social de Guingamp

Régime général

M. S. A.

Téléphone

02 96 40 10 30

Téléphone

02 96 40 10 30

Téléphone

02 96 40 10 40

Bibliothèque municipale

ouverte le mardi de 9 h 30 à 11 h 30, le mercredi de 16 h à 18 h, le vendredi de 16 h 30 à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.

Téléphone

02 96 43 62 25

Déchetterie

ouverte le lundi de 13 h 30 à 17 h 30

les mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Téléphone

02 96 43 64 91

Syndicat d'initiative

Téléphone/Fax

02 96 43 46 03

Sous Préfecture de Guingamp

ouverte lundi 8 h 30 - 12 h 15 / 13 h 30 - 16 h 30 - Mardi 13 h 30 - 16 h 30 - Mercredi 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 16 h
Jeudi 13 h 30 - 16 h 30 - Vendredi 8 h 30 - 12 h 15 / 13 h 30 - 16 h 30

Téléphone

02 96 40 16 40

Association pour l'intervention auprès des malades et handicapés

Téléphone 06 07 69 61 55

Portable

06 66 84 48 90

A.P.I.A.M.H. accueillir, conseiller, informer, aider, agir et défendre

Centre municipal de Pors an Quen, 4 rue des capucins 22200 Guingamp

Permanence : mairie de Bourbriac 3^{ème} lundi du mois de 14 h 30 à 16 h sans rendez-vous

Les tarifs 2004 Salle de la Vallée des Forges

Activités	Organisation Locale	Organisation extérieure
Bal - fest noz - Fest Deiz	242 €	366,50 €
1 repas avec cuisine	322 €	400 €
2 repas avec cuisine	398,50 €	500 €
1 week-end avec cuisine	498,50 €	558 €
Grande salle sans cuisine pour buffet	242 €	260 €
Grande salle sans cuisine pour assemblée et congrès	199,50 €	242 €
Petite salle pour réunion	gratuit	62 €
Petite salle sans cuisine pour buffet	80 €	120,50 €
Grande salle pour arbre de Noël	gratuit	120,50 €
Grande salle pour séance culturelle avec entrées payantes	120,50 €	199,50 €
Grande salle pour loto	242 €	260 €
Concert	619 €	
Réveillon dansant	500 €	
Fest Noz de fin d'année	366,50 €	
Marchands ambulants sans électricité	20 €	
Marchands ambulants avec électricité	28 €	
Salle communale de St-Houarneau	80 €	

Sommaire

ÉDITO

INFOS

1

Annuaire Municipal	1
Tarifs salle des Forges	1

ÉDITO

2

ÉTAT-CIVIL

3

Naissances	3
Mariages	3
Décès	4

TRAVAUX

5

Modifications au Centre de Secours	5
------------------------------------	---

INFOS

6

Amnesty International	6
Plan Local d'Urbanisme	6
Plan d'eau des Forges	6

ASSO

7/8

La Courte Échelle	7/8
-------------------	-----

CONSEILS MUNICIPAUX

9/13

LE RECENSEMENT EN 2004

14

SALLE DES FORGES

IV

L'année qui s'annonce sera placée sous le signe des grands chantiers.

Dans le domaine de l'assainissement : le village de la Villeneuve-cité sera raccordé au réseau collectif ce dès la fin du mois de janvier, le chantier de la future station d'épuration à Rest-Vraz sera ouvert. Une rue sera réalisée en 2004, celle de l'Argoat. Celle de Koat Liou verra le début de sa réfection en fin d'année.

En matière de bâtiments communaux : les projets d'aménagement de 5 logements locatifs dans les anciens haras de Hent Garenn et des salles destinées aux associations à Koz Kastell vont débiter et la mise aux normes avec extension du centre de secours sera réalisée.

Le programme routier a été cette année porté à 6 kilomètres et enfin le futur lotissement du Courjou pourrait voir le jour en fin d'année.

L'année 2004 sera donc une année déterminante, marquée par l'ampleur des investissements publics communaux.

Les vœux que nous pouvons formuler en cette période seront enfin de souhaiter une bonne année à la Commune de Bourbriac mais aussi à chacun de ses habitants.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Bloavez Mad

La Municipalité

Rédaction :

Commission Informations et communication de
l'équipe municipale de Bourbriac

1^{ÈRE} PAGE : Illuminations de Noël

Imprimerie et mise en page :
Impressions du Trioux - Runan
Tél. 02 96 95 32 71

NAISSANCES

- **CLEMENT Iwan**
CLEMENT Thierry et Fabienne - Restancornou
- **BOUSMINA Elias Eric**
BOUSMINA Khalifa et Fabienne - 9 rue du Télégraphe
- **MILBEAU Klervie**
MILBEAU Gilles et Nathalie - 10 lotissement de Pen ar Hoat
- **GUILCHER Mathis**
GUILCHER Didier et Gwénaëlle - Kerlo Vras
- **PINHEIRO Mathis David**
PINHERO Carlos et Cléhia - 25 place du Centre
- **LE BONNIEC Ewan**
LE BONNIEC Fabien et PHILIPPE Isabelle - Le Vern
- **RAMON Eline**
RAMON Nicolas et JOUAN Ghislaine - 1 rue d'Avaugour
- **ARTUR Dylan Didier Emile**
ARTUR Jean François et GARANDEL Magalie
49 rue de l'Armor
- **SALAÛN Nolan**
SALAÛN Arnaud et LE COUSTER Isabelle - Goas Prenn
- **LE HOUEROU Romane Marylène Anne Yvonne**
LE HOUEROU Jean Michel et Claire - route de Kérien
- **QUINIO Tristan François Marie Allain**
QUINIO Denis et Sylvie - 7 village Kéruliou
- **KERAVIS Louis**
KERAVIS Ollivier et COATRIEUX Anne Valérie - Rubertel
- **COATRIEUX Quentin**
COATRIEUX David et LE BIHAN Virginie
rue de Tournemine
- **LE PROVOST Ewan Pierre-Louis**
LE PROVOST Christian et DERRIEN Chantal
29 rue du Tumulus
- **RIOU Théo**
RIOU Benoît et GOGUER Nathalie - 19 rue d'Avaugour
- **JAOUËN Pauline Yvette Marie**
JAOUËN Emmanuel et Soizic - 35 rue de l'Armor
- **LE BARS Amandine**
LE BARS Philippe et Claudine - 6 Pors Gouriou
- **LARMET Justine**
LARMET Nicolas et BOUILLENEC Lydia - Pen ar Hoat
- **LE COLLEN Killian François Stève**
LE COLLEN Stève et Vanina - La Villeneuve Cité
- **GOURIOU Axelle Chloé**
GOURIOU Mickaël et GUYOMAR Isabelle - Les Forges
- **LOHOU Océane**
LOHOU Alban et Isabelle - Nonénou
- **GAUTIER Théau**
GAUTIER David et GUÉNÉGOU Nathalie
9, rue de Koat Liou
- **CAPITAINE Kylian**
CAPITAINE Isabelle - 2, rue d'Avaugour
- **BRIEND Alice Bernadette France**
BRIEND Fabrice et BRUYÈRE Sophie - 24 Lot. Koat Liou

MARIAGES

- **LE HOUEROU Serge Jean Luc**
& **LE FOLL Sylvie Marie Thérèse** - St-Jude
Bourbriac
- **LE COUSTER Nicolas**
& **LE DUIGOU Béatrice** - Kerbars Bourbriac
- **RAOULT Christophe**, 10 rue Jacques Ange Gabriel
Guyancourt (Yvelines)
& **GARS Carole** - St-Houarneau
- **LE GRAET Stéphane Jean Marie** - rue du Helloc'h
& **LUCAS Christelle Yolande Marie** - Kermiquel
Plouagat
- **GICQUEL Pierrick Marie Ange** - La Haute Ville es
Marot Plessala
& **RAMON Rozenn Armelle Marie Thérèse**
Penker Lojou Bourbriac
- **OLLIVIER-HENRY Sébastien Jacky Marie**
& **JEGOU Fabienne** - 15 bis rue des Menhirs Bourbriac
- **NICOL Stéphane Christian Pierre**
& **CROM Valéry** - Pen Vern Bourbriac

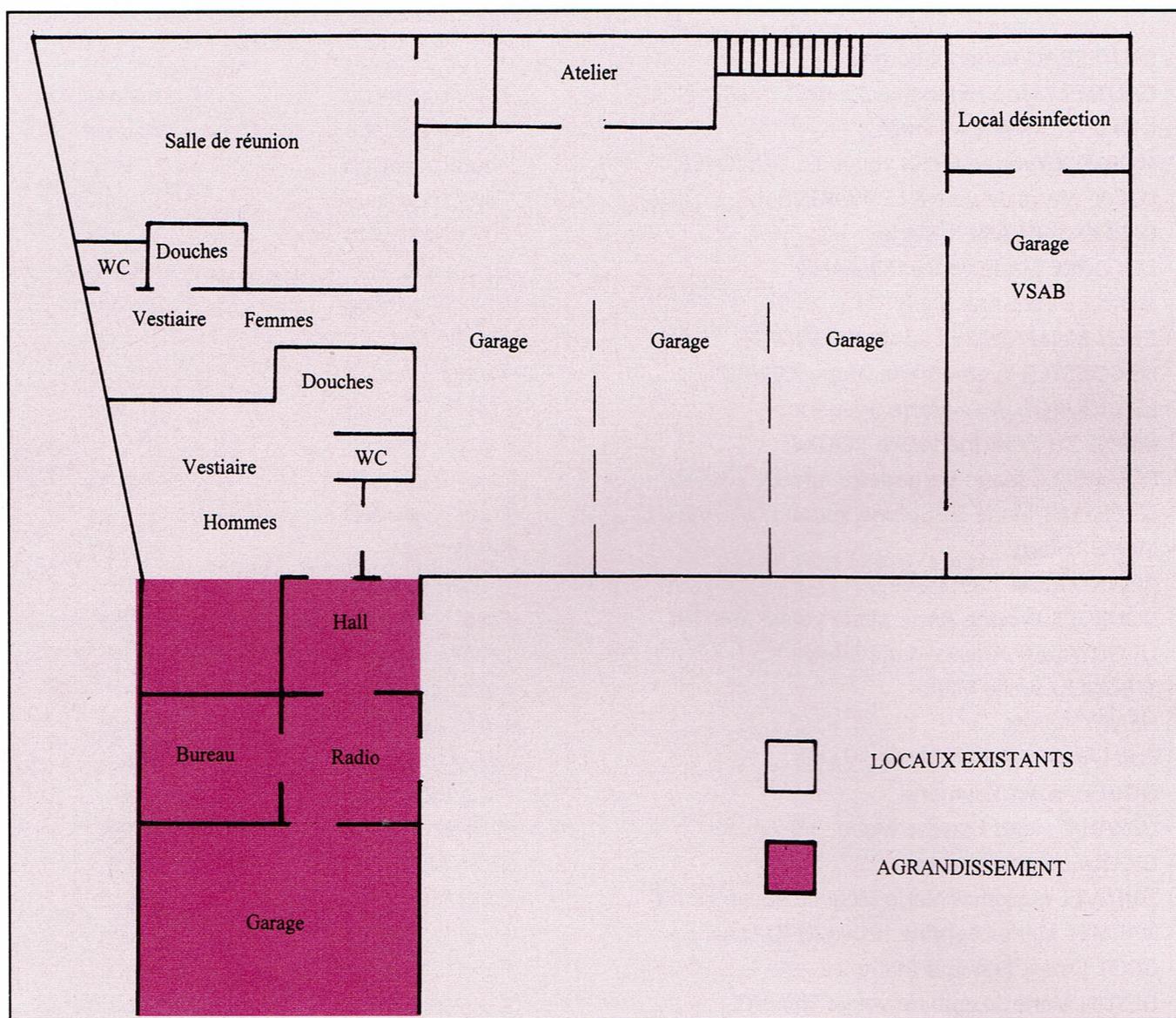
état civil 2003

DÉCÈS

- SAUTEREAU Robert Georges	19 rue d'Avaugour	2 janvier
- GAUTIER Marie Hélène veuve MORDELET	Foyer Logements	4 janvier
- LAURENT Régine Michelle	37, Hent Garenn	7 janvier
- MORVAN Yvonne Maria veuve LE GUILCHER	Foyer Logements	10 janvier
- LUCAS Mathilde veuve LE MOIGNE	Foyer Logements	12 janvier
- DIRIDOLLOU Albert Marie	Foyer Logements	13 janvier
- LE CORRE Marie veuve ROLLAND	Le Courjou	18 janvier
- MORCEL Célestine Marie	Foyer Logements	21 janvier
- EVEN Marie Mélanie épouse CONNAN	Kérivoa	21 février
- LE COUSTER Yvette Marie veuve KERAVIS	Kerleign	21 février
- LE DIOURON Jean Marie Emmanuel	Foyer Logements	24 février
- KERNEC'H Francine veuve ROUXEL	Foyer Logements	27 février
- POMMELEC Marie Bernadette épouse JOUAN	Croix du Garnel	19 mars
- LE PEILLET Marie Joséphine veuve COATANTIEC	Foyer Logements	26 mars
- MAHE Thierry	Kériolet	27 mars
- BRIAND René Yves Marie	47 Hent Garenn	5 avril
- BOURGES Yvonne Anne Marie veuve MARTIN	Foyer Logements	5 avril
- LE GUYADER Joseph Marie Louis	La Ville Neuve	9 avril
- STEUNOU Emile Marie	Foyer Logements	14 avril
- HENRY Adrien	Lavaquer	15 juin
- PUIILLANDRE Albert Marie	Le Corong	15 juin
- GOVET Albert Raymond	Penguélen	15 juin
- LOZAHIC Henri Eugène Marie	le Drézit	16 juin
- GICQUEL Jean-Jacques	Créch Mel	17 juin
- TARTIVEL Lucienne Marie Mélanie veuve Le NY	Logoray	27 juin
- NARMET Marie-Léontine veuve RIVOALAN	Foyer logements	8 juillet
- GROT Ernest François Marie	Foyer logements	8 août
- GESTIN Marie Joséphine veuve HELARY	Guerzanguérit	20 août
- SIMON Emile Yves Marie	Kerlahaye	23 août
- CHEVANCE Yvonne Marie Augustine veuve CORREC	Foyer logements	27 août
- LE PROVOST Francine épouse GEFFROY	Cosquer Danouët	6 septembre
- LE GUEN Hélène Marie épouse THOMAS	Goas Pren	24 septembre
- LE GROUYER André	Foyer logements	04 novembre
- JEANNE Albertine Julia Célestine veuve LE CERF	Foyer logements	23 novembre
- LE MEN Marie Française veuve PIERZOU	Foyer logements	30 novembre
- GEFFROY Marie-Placide veuve LE COUSTER	Foyer logements	27 décembre



Modifications au Centre de Secours



Le corps des Sapeurs Pompiers de Bourbriac est depuis plusieurs mois départementalisé, c'est à dire que l'ensemble de son fonctionnement est géré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 22) basé à St Brieuc. Il restait encore une modalité pour la commune de Bourbriac afin que cette départementalisation soit complète.

On aborde alors le problème des locaux, propriété de la commune.

Ces derniers doivent être cédés au SDIS 22 mais aux normes actuelles.

Les travaux vont débutés au mois de mars avec un agrandissement des locaux existants de

l'ordre de 62 m² ainsi qu'un ré-agencement complet du bâtiment.

11 entreprises dont 3 de Bourbriac vont ainsi travailler pendant cinq mois, pour créer des locaux plus adaptés et surtout aux normes actuelles pour le bon fonctionnement du Centre de Secours.

Le plus important du travail va consister à la création d'un local isolé qui permettra de stocker le véhicule sanitaire (VSAB) ainsi que son matériel. Ces derniers ne seront donc plus exposés aux poussières, fumées d'échappement, froid et humidité...

Communiqué d'Amesty International



Plusieurs parmi vous ont sûrement des livres dont ils voudraient se séparer. Il serait dommage qu'ils se perdent alors qu'ils peuvent intéresser d'autres personnes. Sachez que le groupe Amnesty International de Guingamp est preneur en vue de l'organisation de sa foire aux livres qui aura lieu le 23 et le 24

avril 2004 à l'espace François Mitterrand à Guingamp. Cette opération lui permet de préserver sa totale indépendance financière, afin de continuer à défendre les droits de l'homme partout dans le monde.

Vous pouvez déposer vos livres à la mairie ou à la bibliothèque.

Si vous ne pouvez vous déplacer, vous pouvez aussi appeler un membre du groupe qui se chargera de récupérer vos livres au 02 96 21 39 76 ou au 02 96 44 15 46

Nous vous remercions d'avance pour l'aide que vous nous apporterez.

Plan Local d'Urbanisme P.L.U.

La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 modifie la loi du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU pour mettre en cohérence les projets divers des réaménagements de la commune.

Le PLU détermine les zones urbaines (ZU), les zones agricoles (ZA), les zones à urbaniser (AU) et les zones naturelles (ZN).

Le PLU après un rapport de présentation com-

prend le projet d'aménagement et de développement durable de la commune et le règlement, ainsi que leurs documents graphiques.

Une réflexion sera également menée sur la place, autour de l'église et sur la RD8.

Pour mener ce projet, le concours du bureau d'étude ARIA de Rennes a été retenu.

Le public sera largement invité à l'élaboration de ce PLU, concernant leur commune.

Plan d'eau des Forges



Les fortes chaleurs estivales ont eu un impact sur la qualité de l'eau du plan d'eau des Forges : nous avons pu constater une prolifération d'algues. Ce phénomène est lié à l'eutrophisation.

La municipalité soucieuse de préserver notre cadre de vie a fait appel à M. Hyvernage de la police de l'eau à la DDAF de Saint-Brieuc.

Ce dernier a expliqué la procédure à suivre en vue d'effectuer la vidange du plan d'eau, sans nuire à l'environnement.

Dans un premier temps, des prélèvements ont été effectués et divers paramètres ont été analysés.

La Courte Échelle



Petite enfance

0 à 3 ans :

Atelier d'éveil animé par Stéphanie et Laurent.

Contact

Stéphanie Omnès
Tél. 02 96 43 69 45

Le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)

En partenariat avec la Communauté de Communes de Guingamp.

Pour les assistantes maternelles : information sur le contrat de travail...

Pour les parents : recherche d'un mode d'accueil de l'enfant... Mise à disposition de documents concernant la petite enfance

Pour les enfants : des espaces jeux...

Contact

Annie Nicolas
Tél. 02 96 13 59 59
ou 06 71 90 34 76

Association née en 1995 qui propose des activités pour les enfants, les adolescents, les adultes de la Communauté de Communes de Bourbriac.

Enfants

3 à 5 ans

6 à 8 ans :



Éveil musical

- Apprentissage des comptines.
- Travail de la voix, du chant.
- Écoute et mémorisation.
- Découverte d'un instrument.

Contact

Animé par Nolwenn Le Bars
Tél. 02 96 43 69 45

6 à 8 ans

9 à 12 ans :



Arts plastiques

- Apprendre à dessiner, à créer avec différents matériaux et objets de récupération.

Contact

Animé par Carole Tomlin
Tél. 02 96 43 69 45

8 à 12 ans

Peinture sur verre

- Découvrir une technique nouvelle.
- Marier les couleurs dans leur transparence.



- En partenariat avec l'association «Traces d'hommes»

Contact

Animé par Sarah Coriat
Tél. 02 96 43 69 45

5 à 7 ans

8 à 10 ans :



Cap Sport

3 cycles :

- Oct. à déc. : Sports collectifs
- Janv. à mars : Sports de raquettes
- Avril, mai, juin : Sports de glisse

Contact

Animé par Marylène Lozac'h
Tél. 02 96 43 69 45

Centre de loisirs

Pour les vacances de la Toussaint - Février - Pâques

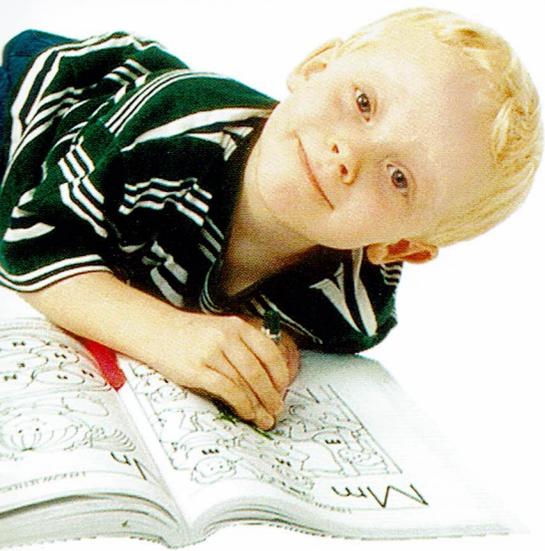
ACTIVITÉS MANUELLES ET SPORTIVES ET SORTIES (Piscine, Patinoire) - 02 96 43 69 45

L'association fonctionne :

- Avec la **participation financière des parents et des adultes** pour chaque activité
- Grâce aux **aides de la Communauté de Communes**, de la **Direction Départementale Jeunesse et Sports**, du **Conseil Général**, de la **Caisse d'Allocations Familiales**, de la **Mutualité Sociale Agricole**.

Ces activités sont pratiquées essentiellement sur le site de Roudoué, mis gracieusement à notre disposition par la Commune de Bourbriac





Adolescents

11 à 17 ans :

Atelier théâtre

- Travail sur l'expression
- Jeux théâtraux
- Mise en place d'une pièce.

Contact

Animé par Sylvie Arenjo et
Emmanuel Le Guern
Tél. 02 96 43 69 45

13 à 18 ans

Peinture sur verre

- Technique nouvelle.
- Se transformer en maître verrier
- Marier les couleurs

En partenariat avec l'association
«Traces d'hommes»

Contact

Animé par Sarah Coriat
Tél. 02 96 43 69 45

12 à 17 ans

Cap Juniors

- Tournoi de sport
- Sorties (patinoire,...)
- Projets : Préparation de la mise en place d'un fichier baby sitting (en partenariat avec la Mission Locale de Guingamp).
 - Mini-camp pour les 13 à 17 ans en juillet 2004 (élaboration, destination, organisation, réalisation, autofinancement).



Contact

Animé par Emmanuel Le Guern
Tél. 02 96 43 69 45



Adultes

Anglais

«Come and speak english»

- Conversations, dialogues, jeux, chansons,...

Contact

Animé par Carole Tomlin
Tél. 02 96 13 11 04

Chorale

- Exercices de voix et de rythme, techniques de canon, polyphonie, travail du répertoire : Ferré, Montand, Gainsbourg, Brassens, Aznavour,...

Contact

Animé par Nolwenn Le Bars
Tél. 06 73 60 02 97

Calligraphie - Peinture sur verre

- Dessiner l'écriture, manier la plume
- Se transformer en maître verrier (Traces d'hommes)

Contact

Animé par Sarah Coriat
Tél. 02 96 43 66 04
06 82 17 83 87



Conseils municipaux

Réunion du 4 septembre 2003

1) cession d'un délaissé de chemin rural n° 12 à Stanguenat

Compte tenu de l'avis favorable du Commissaire-enquêteur, le conseil décide de céder à M^{me} Le Du ce délaissé d'une surface de 144 m², au prix de 1,50 € le m², soit 216 €.

2) aménagement de la rue de Koat-Liou et Hent Glaz - marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil décide de confier à la DDE le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la rue de Koat Liou forfait de rémunération : 21 506.47 € TTC.

3) approbation modification du plan local d'urbanisme

Enquête publique en mairie du 21 juillet au 22 Août 2003.

Entendu les conclusions favorables du Commissaire-enquêteur, le Conseil décide d'approuver le P.L.U. modifié, soit :

- transformation de la zone UY de Kergroas en zone UC
- aménagement, amélioration, ou extension des habitations existantes, maximum autorisé de l'extension = 50 m² de SHON = Surface Hors Œuvre Net.
- modification de l'article UC7 : les bâtiments et équipements publics d'intérêt général pourront s'implanter en limite de propriété.

4) régularisation administrative - élevage avicole

Enquête publique ouverte sur la commune de Lanrodec, sur le projet présenté par Rémy MAHE, au lieu-dit «Parc Guidon» . régularisation + plan d'épandage.

Vote du Conseil : pour 14, blancs 3

5) demande de subvention exceptionnelle présentée par le BAGAD

L'accession à la 4^{ème} catégorie entraîne de nouveaux investissements en matériels.

Le Conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 750 €.

6) sentiers de randonnée

Convention à mettre en œuvre pour passage en terrain privé, avec accord des propriétaires.

7) aménagement rue de l'Argoat

Le Conseil retient le principe de 2 caniveaux et demande à la DDE de poursuivre l'étude en ce sens. (1 abstention).

8) aménagement des haras en logements sociaux

Le conseil prend connaissance de l'avant-projet établi par le PACT-ARIM et donne un avis favorable pour la poursuite du dossier ainsi présenté.

9) augmentation d'heures personnel école et cantine

Le Maire fait un compte-rendu de la rentrée scolaire, et notamment mentionne l'augmentation des effectifs à la cantine. 253 élèves + adultes. Le conseil décide d'attribuer un complément d'heures pour ce service. D'autre part, il sera effectué 2 rotations de car de l'école Saint-Briac à la cantine, soit un surcoût de 6 € par jour.

10) vidange du plan d'eau

Pour effectuer la vidange du plan d'eau, il est demandé une étude d'incidence. Vu le coût d'une telle étude, le conseil demande à rencontrer M. Hyvernage (Police de l'eau). Il sera ensuite rendu compte au Conseil s'il y a un risque de refus pour effectuer la vidange.

11) Divers

Rencontre avec les élus de Kérien, afin d'aménager une partie de voie communale mitoyenne entre le RD8 et Roch Blei. Accord de principe. Il sera demandé des devis aux entreprises Poher et Hélyary.

Réunion du 19 septembre 2003

Le Maire ouvre la séance : il annonce à l'assemblée la démission de Robert Chevance. Il fait lecture de son courrier. Le Maire précise, comme le prévoit la réglementation, en avoir informé M. Le Sous-Préfet de Guingamp.

1) effacement de réseau à Koz Kastell

propositions émanant du Syndicat Départemental d'électricité.

Il s'agit de modifier l'implantation de la ligne (effacement de réseau). Coût des travaux 22 000 € TTC, participation communale 5 500 €.

Mise en place d'un éclairage public : devis de 5 900 € TTC, participation du SDE : 2 065 €. avec récupération de la TVA par la Commune. Propositions acceptées à l'unanimité.

2) dossier vidange plan d'eau

Compte rendu de la réunion effectuée en présence de M. Hyvernage (Police de l'Eau) .

Des prélèvements ayant été effectués, il faut attendre les résultats des analyses avant de prendre une décision.

3) Ruban granitier breton

Le Conseil accepte le départ de la 3^{ème} étape de Bourbriac, le mercredi 28 avril 2004.

La participation financière de la Commune sera de 1 500 €.

Vote à bulletin secret : pour 12, contre 2, blancs 2

5) boulodrome couvert

Choix de l'architecte en vue de l'élaboration du dossier préliminaire.

L'emplacement du boulodrome sera vu et voté ultérieurement. Architectes proposés : Bouget et Hoanen

Vote à bulletin secret : Bouget 6, Hoanen 7, blancs 4.

M. Hoanen a donc été retenu pour élaborer un projet, lui demander ses conditions.

7) devis informatique : bibliothèque

Annie Pouille insiste sur la nécessité d'évolution et de modification du parc informatique à la bibliothèque. Elle commente le document fourni à chaque membre du Conseil. Le Conseil décide le renouvellement du parc informatique de la bibliothèque et l'achat de logiciels : **pour 14, abstentions 3.**

Montant du devis de RTW de Guingamp : 3 711,54 € HT. Devis estimé des logiciels : 2 200 € TTC

8) effacement de réseaux rue de l'Argoat

Devis du Syndicat d'électricité

▪ Réseau basse tension : 31 500 € TTC, participation communale : 7 875 €.

▪ Éclairage public : 40 000 € TTC, participation du SDE : 14 000 € et récupération de la TVA.

▪ Réseau téléphone : 2 900 € TTC + 500 € HT de câblage

Ces différents devis sont acceptés à l'unanimité.

10) futur lotissement du Courjou

Les élus décident de contacter 3 cabinets de géomètres pour tarifs en vue de l'élaboration du projet de lotissement. ATGT, Le Moigne et Debost Lechaux.

11) renouvellement membres association foncière

L'association foncière est composée de 8 membres, dont le mandat arrive à échéance.

Il s'agit de proposer pour la commune 4 membres qui sont :

- J.Yves Le Jehan - Richard Clech - Nicolas Le Couster.

- Le Maire propose Pascal Chevance en remplacement d'Yves Le Moal, aucune objection.

Les 4 autres membres nommés par la Chambre d'Agriculture sont :

- Patrick Simon - René Lorguillou - Loïc Prido - et Loïc Steunou.

12) plan local d'urbanisme

Suite à une analyse des offres pour effectuer la révision du PLU, la commission avait retenu 4 bureaux d'études : ARIA (Rennes), GEOLITT (Relecq-Kerhuon), ALIDADE (Brest), et REPONSES ASSOCIEES (Brest).

Une audition des responsables a été décidée le mercredi 1^{er} octobre 2003 à 14 heures.

Groupe de travail mis en place : Y. Botrel, Loïc Prido, Evelyne André, Martine Barbot, Annie Pouille, Gwénaëlle Le Gonidec, Guy Cadoret, Daniel Keravis et Jean Jacques Le Bloas

Réunion du 7 novembre 2003

Monsieur le Maire présente Madame Scouarnec Isabelle qui succèdera à Madame Jégou, comme attachée territoriale, suite au départ à la retraite de cette dernière.

A - BUDGETS

1) Demandes de subventions :

a) association «Etudiants sans frontières»

Proposition : 110 €

b) Collège Jules Ferry

Pour un séjour à Pléneuf-Val-André sont concernés 15 élèves de 6^{ème}, de Bourbriac.

23 € par élève soit 345 € en tout.

c) Leucémie Espoir

Proposition : 75 €

Toutes ces propositions ont obtenu l'accord unanime du conseil.

2) Budgets supplémentaires de la commune

Madame Jégou commente les différents états.

- En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 38 481 €.
- En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 34 452 €.

B - BATIMENTS COMMUNAUX

1) Restructuration du centre de secours des pompiers de Bourbriac

(Voir tableau ci-dessous)

2) Echange de terrain entre la commune et M. et M^{me} POMMELEC Jean-Yves

En vue de la restructuration du local des pompiers. Le conseil autorise M. Le Maire à signer cet échange. Les travaux du géomètre s'élèvent à 728,76 €.

3) Projet de boulodrome

Propositions d'honoraires d'architectes pour l'étude préalable des terrains.

Après débat : 2 sites ont été proposés.

- le boulodrome actuel

- le site des Forges

Monsieur Hoanen est l'architecte retenu. Montant forfaitaire de cette étude : 1000 € HT.

OUI : 17 ABSTENTION : 1

C) URBANISME

1) Révision du PLU

Compte-rendu de l'ouverture des Plis. Sept réponses ont été reçues. La commission avait retenu le bureau d'étude ARIA de Cesson Sévigné (35). Montant des prestations : 41 565 € TTC. Le conseil autorise le Maire à signer le marché et à demander les subventions.

2) Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier émanant du conseil Général concernant ces itinéraires pour le département. Le plan des différentes propositions de chemins de Bourbriac circule pour que l'assemblée en prenne connaissance.

D) VOIRIE

Suite programme 2003

Accord unanime du Conseil.

Tournemine	290 m	(enrobé)
	375 m	(bi-couche)
Les forges	320 m	(bi-couche)
TOTAL	985 m	

Centre de secours

Restructuration et extension du centre de secours des pompiers de Bourbriac.

N° lots	LOTS	ENTREPRISE	Montant HT
01	Gros œuvre	Poher (Bourbriac)	24 013,60 €
02	Charpente Métallique / Bardage	Comet's (Guingamp)	22 391,51 €
03	Etanchéité	S.E.O (St-Brieuc)	5 329,40 €
04	Menuiserie Bois	Artimen (Callac)	6 252,20 €
05	Menuiserie Alu	Aluver (Pordic)	12 275,50 €
06	Platerie	STAF (Lannion)	1 914,95 €
07	Carrelage	La lannionnaise	7 871,91 €
08	Plafond suspendu	Cam (Trédrez)	3 130,31 €
09	Electricité	Mordelet (Bourbriac)	13 948,69 €
10	Sanitaires	Le Bihan (Bégard)	7 832,85 €
11	Peintures	Disserbo (Bourbriac)	1 822,45 €
Mission SPS (sécurité)			
	Ouest Coordination		1 406,36 €
Contrôle Technique			
	Véritas		2 720,00 €
Le conseil retient le bureau Véritas. (Proposition SOCOTEC incomplète)			
Assurance dommage ouvrage :			
Le conseil retient GROUPAMA pour la garantie de base			4 662,52 € HT

Proposition du programme 2004 suite à la commission des travaux routiers.

Programme 2004

Liscuis	285 m
Kerhuel	165 m
Kerlahaye	700 m
Levern	550 m
Stanguenat	300 m
Le hars à Kerlec	1000 m
Hent Coal (Ile Bod Tanouédou)	700 m
Crec'h Kant	200 m
Nonénou	50 m
La Ville neuve (intérieur du village suite à l'assainissement)	750 m
Pors Kergus	150 m
Parcorod	50 m
Goas Pren	50 m

TOTAL 4950 m

E) COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

1) Demande d'adhésion de la commune de Kerpert à la Communauté de Commune de Bourbriac

Monsieur Le Maire procède à la lecture du courrier adressé par le Président de la Communauté de Commune, et de la délibération à prendre.

Quelques observations sont émises.

OUI : 16 ABSTENTION : 2

F) QUESTIONS DIVERSES

1) Bâtiments communaux : Ancienne école maternelle



Locaux mis à la disposition de la courte échelle :

Parce que changement de destination, une demande de permis de construire est nécessaire. Proposition d'honoraires de Monsieur Hoanen,

architecte 650 € HT.

Passage et agrément obligatoire de la commission de sécurité pour obtenir légalement le droit d'utiliser ce bâtiment.

2) Location d'un logement communal

Suite à un incendie qui a ravagé une habitation au Bourg, Monsieur Le Maire a dû reloger la famille dans l'appartement de l'ancien percepteur.

Propositions : Loyer + charges : 381,12 € par mois.

Accord du conseil.

3) Voirie

Délibération du conseil pour le lancement d'appel d'offres pour la rue de l'Argoat et pour solliciter les subventions.

Chantier proprement dit

(trottoir, enrobé, pavés)

Estimation : 71 026 € HT.

Partie assainissement

Estimation : 66 365,80 € HT.

ATESAT : Assistance des Services Techniques de l'Etat

Proposition de contractualiser avec la DDE.

Coût du contrat : 1 596,54 € HT par an

Accord du conseil.

4) Assainissement : la Ville Neuve

Compte-rendu de l'ouverture des plis pour l'assainissement.

Canalisations : Hélyary Lopin 158 076,43 € TTC

Poste de refoulement : Le Dû 25 589,80 € TTC

5) Règlement intérieur de la salle des Forges

Le règlement stipule l'interdiction d'utiliser les verres en plastique pour préserver le plancher de la salle.

Question posée: «Qui est d'avis de changer le règlement ?»

Non : 14

Pour changer : 4

Réunion du 4 décembre 2003

A - BATIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux supplémentaires à la salle des associations de Koz Kastell.

Il y a lieu de procéder par appel d'offres pour les lots suivants :

N° 1 Démolition - Gros œuvre.

N° 2 Couverture + Charpente.

N° 3 Menuiserie extérieures.

N° 4 Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublage.

2) Effacement des réseaux électriques rue Koz Kastell.

Voir tableau ci-dessous - Accord du conseil

B - LOTISSEMENTS

1) Lotissement de Pen Ar Hoat

Inventaire de stocks de terrains aménagés.
Reste 2 lots à vendre et 3 promis à l'office des HLM.

2) Projet de lotissement au Courjou

- Le cabinet ATGT a été retenu pour la constitution du dossier : 8 580 € HT et le bornage : 6 000 € HT
- La DDE est retenue pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 16 807,50 € HT
- Le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à 460 000 € HT.
- Superficie : 23 000 m². Le terrain viabilisé reviendrait à 22 € le m².

Vote à l'unanimité

C - PERSONNEL COMMUNAL

1) Recensement 2004

La commune de Bourbriac est retenue pour le recensement 2004, la Mairie a reçu une somme forfaitaire de 4 897 € afin de couvrir les frais de l'opération, cinq agents recenseurs sont recrutés

- Le Bonniec Vinciane
- Cadoret Solène
- Chevance Frédérique
- Omnès Valérie
- Toudic Delphine

D - DIVERS

1) Fixation du tarif de location des salles des Forges et de Saint-Houarneau pour l'année 2004

Les tarifs subissent une augmentation de 2% (voir tableau page 1).

2) CCAS

P Morellec a été désigné à l'unanimité comme représentant du Conseil municipal à la place d'un élu démissionnaire.

3) Régularisation d'élevage

Avis favorable du Conseil à la demande de l'EARL Derrien de Coadout en vue de la régularisation administrative de leur élevage porcin. 115 truies, naisseurs, engraisseurs. (1 311 places aux équivalents)

OUI : 12

BLANCS: 5

4) Achat photocopieur pour l'école Maternelle

Devis : Laser Concept (Plérin) Photocopieur Canon : 2 838 € TTC

Unanimité

5) FNACA

M. Le Maire effectue la lecture d'un courrier émanant du Président de la FNACA, proposant une motion de soutien pour la date du 19 mars 1962 comme date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Motion votée à l'unanimité

E - INFORMATIONS DIVERSES

Perception : A partir de janvier 2004, pour une année, permanences assurées les mardi matin et jeudi matin.

Cimetière : La commission est passée au cimetière. Elle a constaté que certaines tombes sont délaissées. Les concessions à perpétuité posent problème pour être récupérées par la commune.

PLU : Mise en place de la commission définitive «Plan Local Urbanisme».

Membres : Y. Botrel, G. Cadoret, L. Le Bizec, N. Le Couster, G. Le Gonidec, A. Pouille, E. André, J. Chevance, J.-J. Le Bloas.

Effacement des réseaux électriques rue Koz Kastell.

Travaux confiés à l'entreprise le Dû

Le Dû	Réseau électrique :	22 000 € TTC
		Il resterait 5 500 € à la charge de la commune
	Réseau éclairage public :	5 900 € TTC
Réseau télécom :	5 500,97 € HT à la charge de la commune	

Le recensement en 2004

**Commune de moins de 10 000
habitants recensée en 2004**

Toute la population vivant à Bourbriac sera recensée à compter du 15 janvier 2004

A partir de 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de dix mille habitants feront l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procéderont au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte.

Bourbriac fait partie du groupe de communes recensées en 2004.

A partir du 15 Janvier 2004, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photographie et la signature du maire. Il viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour

chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique.

Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

A partir du 10 janvier 2004, une campagne d'information télévisée nationale annoncera le démarrage de la collecte dans les communes concernées par l'opération en 2004.



Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la Mairie au Téléphone 02 96 43 40 21

Planning 2004 Salle de la Vallée des Forges

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN		
J 1			D 1	Bal		L 1			J 1			S 1	Expo		M 1		
V 2			L 2			M 2			V 2			D 2	Expo		M 2		
S 3			M 3			M 3			S 3	Repas		L 3			J 3		
D 4			M 4			J 4			D 4			M 4			V 4	A.G. + repas	
L 5			J 5			V 5	Repas		L 5			M 5			S 5		
M 6			V 6	A.G. + repas		S 6			M 6			J 6			D 6	Buffet	
M 7			S 7	Repas		D 7	Bal		M 7			V 7			L 7		
J 8			D 8	Loto		L 8	Cartes		J 8			S 8	Bal		M 8	Cochon grill	
V 9	V'ux		L 9			M 9			V 9			D 9	Bal		M 9	Don du sang	
S 10			M 10			M 10	Don du sang		S 10	Fest-Noz		L 10			J 10		
D 11	Loto		M 11			J 11			D 11	Loto		M 11			V 11		
L 12			J 12			V 12			L 12	Bal		M 12			S 12	Mariage	
M 13			V 13			S 13	Th tre		M 13			J 13			D 13	Bal	
M 14			S 14	Fest-Noz		D 14	Th tre		M 14			V 14			L 14		
J 15			D 15	Bal		L 15			J 15			S 15	Repas		M 15		
V 16			L 16			M 16			V 16			D 16	Bal		M 16		
S 17			M 17			M 17			S 17			L 17			J 17		
D 18	Bal		M 18			J 18			D 18			M 18			V 18		
L 19			V 19			V 19	Repas		L 19			M 19			S 19	Mariage	
M 20			V 20			S 20	Th tre		M 20			J 20			D 20	Mariage	
M 21			S 21	Repas		D 21	Th tre		M 21			V 21			L 21		
J 22	A.G. + repas		D 22	Loto		L 22			J 22			S 22	Mariage		M 22		
V 23			L 23			M 23			V 23			D 23			M 23		
S 24			M 24			M 24			S 24			L 24			J 24		
D 25	Bal		M 25			J 25			D 25			M 25			V 25		
L 26			J 26			V 26			L 26			M 26			S 26	Mariage	
M 27			V 27			S 27	Repas		M 27			J 27			D 27	Mariage	
M 28			S 28			D 28	Bal		M 28	Ruban Granitier Breton		V 28	Fest-Noz		L 28		
J 29	A.G. + repas		D 29	Bal		L 29			J 29			S 29	Mariage		M 29		
V 30						M 30			V 30			D 30	Mariage		M 30		
S 31						M 31						L 31					

JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
J 1			D 1	Mariage		M 1			V 1			L 1			M 1		
V 2			L 2			J 2			S 2	Mariage		M 2			J 2		
S 3	Mariage		M 3			V 3			D 3	Bal		M 3			V 3		
D 4	Mariage		M 4			S 4	Mariage		L 4			J 4			S 4		
L 5			J 5			D 5	Mariage		M 5			V 5			D 5	Bal	
M 6			V 6			L 6			M 6			S 6			L 6		
M 7			S 7	Mariage		M 7			J 7			D 7			M 7		
J 8			D 8			M 8			V 8			L 8			M 8	Don du sang	
V 9			L 9			J 9			S 9			M 9			J 9		
S 10	Mariage		M 10			V 10			D 10	Bal		M 10			V 10		
D 11			M 11			S 11	Mariage		L 11			J 11	Repas		S 11		
L 12			J 12			D 12	Mariage		M 12			V 12			D 12	Loto	
M 13			V 13			L 13			M 13			S 13	Repas		L 13		
M 14			S 14	Mariage		M 14			J 14			D 14	Bal		M 14		
J 15			D 15			M 15			V 15			L 15			M 15		
V 16			L 16			J 16			S 16			M 16			J 16		
S 17	Mariage		M 17			V 17			D 17	Bal		M 17			V 17	Arbre de No l	
D 18			M 18			S 18	Mariage		L 18			J 18			S 18		
L 19			J 19			D 19	Mariage		M 19			V 19			D 19		
M 20			V 20			L 20			M 20			S 20	Repas		L 20		
M 21			S 21	Mariage		M 21			J 21			D 21	Bal		M 21		
J 22			D 22			M 22			V 22			L 22			M 22		
V 23			L 23			J 23			S 23			M 23			J 23		
S 24	Mariage		M 24			V 24			D 24	Bal		M 24			V 24		
D 25			M 25			S 25	Mariage		L 25			J 25			S 25		
L 26			J 26			D 26			M 26			V 26			D 26	Loto	
M 27			V 27			L 27			M 27			S 27	Concert		L 27		
M 28			S 28	Mariage		M 28			J 28			D 28	Bal		M 28		
J 29			D 29	Mariage		M 29			V 29			L 29			M 29		
V 30			L 30			J 30			S 30	Fest-Noz		M 30	Repas		J 30		
S 31	Mariage		M 31						D 31	Loto					V 31	R veillon	

VOIR TARIFS LOCATION PAGE 1